



Conseil de Paris *Séance des 29 et 30 septembre 2009*

Projet de délibération DU 2009-140 Approbation du projet de modification du Plan Local d'Urbanisme de Paris

Voeu présenté par Roger MADEC, François DAGNAUD et les élu(e)s du groupe Socialiste, Radical de Gauche et Apparentés, Jean VUILLERMOZ et les élu(e)s du groupe Communiste et élu(e)s du Parti de Gauche, et les élus de la majorité du Conseil du 19^{ème} arrondissement relatif à la mise en place d'une étude en vue d'une éventuelle protection patrimoniale de la Gare Est-Ceinture.

Le Plan Local d'Urbanisme, adopté en 2006, a permis de mettre en valeur et de protéger un certain nombre de bâtiments dont la qualité architecturale, l'histoire ou le caractère remarquable portent témoignage de la formation et de l'histoire de la ville ou d'un quartier et contribuent à promouvoir la diversité du paysage urbain. Aux 1 900 monuments historiques, protégés à ce titre par l'Etat, se sont ainsi ajoutés environ 5 000 bâtiments protégés par la Ville.

Un des objets du projet de modification du PLU est d'ajouter de nouveaux bâtiments, notamment suite aux travaux menés par la Commission du Vieux Paris. Ces nouvelles protections concernent principalement des bâtiments représentatifs de l'architecture des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles telles que les gares du chemin de fer de la Petite Ceinture. La gare du Pont de Flandre dans le 19^{ème} arrondissement est ainsi proposée dans cette liste complémentaire de protections patrimoniales.

Le travail urbain mené par l'association Paris Banlieue Environnement dans le cadre notamment de l'aménagement du secteur Paris Nord Est a mis en évidence l'existence de l'ex-gare Est Ceinture, désaffectée, et construite pour l'Exposition impériale de 1867. Située à l'extrémité du parc Pont de Flandre, la conservation de la façade en pierre gravée « Est-Ceinture » de même que l'existence du triptyque des ouvertures mérite qu'une étude patrimoniale soit portée sur ce bâtiment.

Par conséquent, sur proposition de Roger MADEC, François DAGNAUD et des élu(e)s du groupe Socialiste, Radical de Gauche et Apparentés, de Jean VUILLERMOZ et des élu(e)s du groupe Communiste et élu(e)s du Parti de Gauche, et des élus de la majorité du Conseil du 19^{ème} arrondissement, afin de s'assurer de l'étude de ce bâtiment et d'en déterminer en fonction une éventuelle protection patrimoniale, le Conseil de Paris émet le vœu que la Ville de Paris étudie la qualité patrimoniale de la gare Est-Ceinture en vue de son éventuelle protection patrimoniale.